

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Ville de PUBLIER

01.10.2022 au 21.12.2026



Sommaire

Propos liminaires	p 1
-------------------	-----

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE	p 2
--------------------------------------	------------

A. Territoire concerné	p 2
B. Activités existantes	p 4
C. Infrastructures existantes	p 6
D. Un cadre de travail défini	p 9

II. PHASE DE BILAN, D'ANALYSE ET DE REFLEXION	p 10
--	-------------

III. OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2023-2025 DE LA VILLE DE PUBLIER	p 11
---	-------------

A. Favoriser la réussite éducative	p 11
B. Eduquer à la citoyenneté	p 11
C. Valoriser le rôle éducatif des parents	p 12

IV. ORGANISATION PRESIDANT AU DEROULEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	p 13
---	-------------

A. Les scénarii envisagés	p 13
B. Le scénario retenu en termes de rythmes pour les enfants	p 14

V. LES PROJETS D'ACTIONS PEDAGOGIQUES DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	p 15
---	-------------

A. Sur le temps scolaire	p 15
• Education physique et sportive	p 15
• Education artistique et culturelle	p 16
• Education sécurité et à la citoyenneté	p 17
B. Sur les temps périscolaires et extrascolaires	p 20
• Etude surveillée	p 20
• Accueil de loisirs périscolaire	p 20
• Accueil de loisirs du Mercredi	p 21
• Stages sportifs	p 21
• Activités clubs	p 22
• Accueil de loisirs Extrascolaire (3-11 ans)	p 22
• Accueil Ado (12-17 ans)	p 23
• Activités transversales	p 25
• Activités intergénérationnelles	p 26
• Activités culturelles de la médiathèque	p 26

VI. LES VALEURS DEFENDUES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES	p 28
---	-------------

A. l'accès universel	p 28
B. la continuité du service	p 28
C. l'accessibilité tarifaire	p 28
D. la protection des utilisateurs et la qualité de service	p 28

VII. L'EVALUATION	p 29
--------------------------	-------------

Annexes : Règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires – Objectifs Plan mercredi – La formation

Propos liminaires

Depuis près de 25 ans la politique municipale favorise l'éducation de la culture et du sport du sport, par l'intervention d'enseignants artistiques et d'éducateurs sportifs dans et autour du temps scolaire, des financements conséquents des activités et des animations connexes à l'école.

Élaboré en partenariat avec la communauté éducative, les dernières actions menées sont :

- un orchestre à l'école en rotation triennale sur chaque groupe scolaire,*
- une découverte de l'univers musical par l'intervention hebdomadaire d'intervenants musique.*
- un jardin co-animé entre les services municipaux, un collège et une classe de CP avec mise en place de tutorat entre élève.*
- des activités sportives sur le temps scolaire encadrées par des éducateurs sportifs territoriaux pour tous les élèves.*

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Cette démarche a été instaurée à l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est mise en place dans les écoles primaires de Publier à compter du 1^{er} septembre 2014 et modifiée à compter de la rentrée de septembre 2018. Elle favorise, dans l'intérêt de l'enfant, l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, extrascolaires adaptée aux rythmes et à l'âge des enfants. Les activités proposées n'ont pas de caractère obligatoire, mais chaque enfant a la possibilité d'en bénéficier.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun, et contribue à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

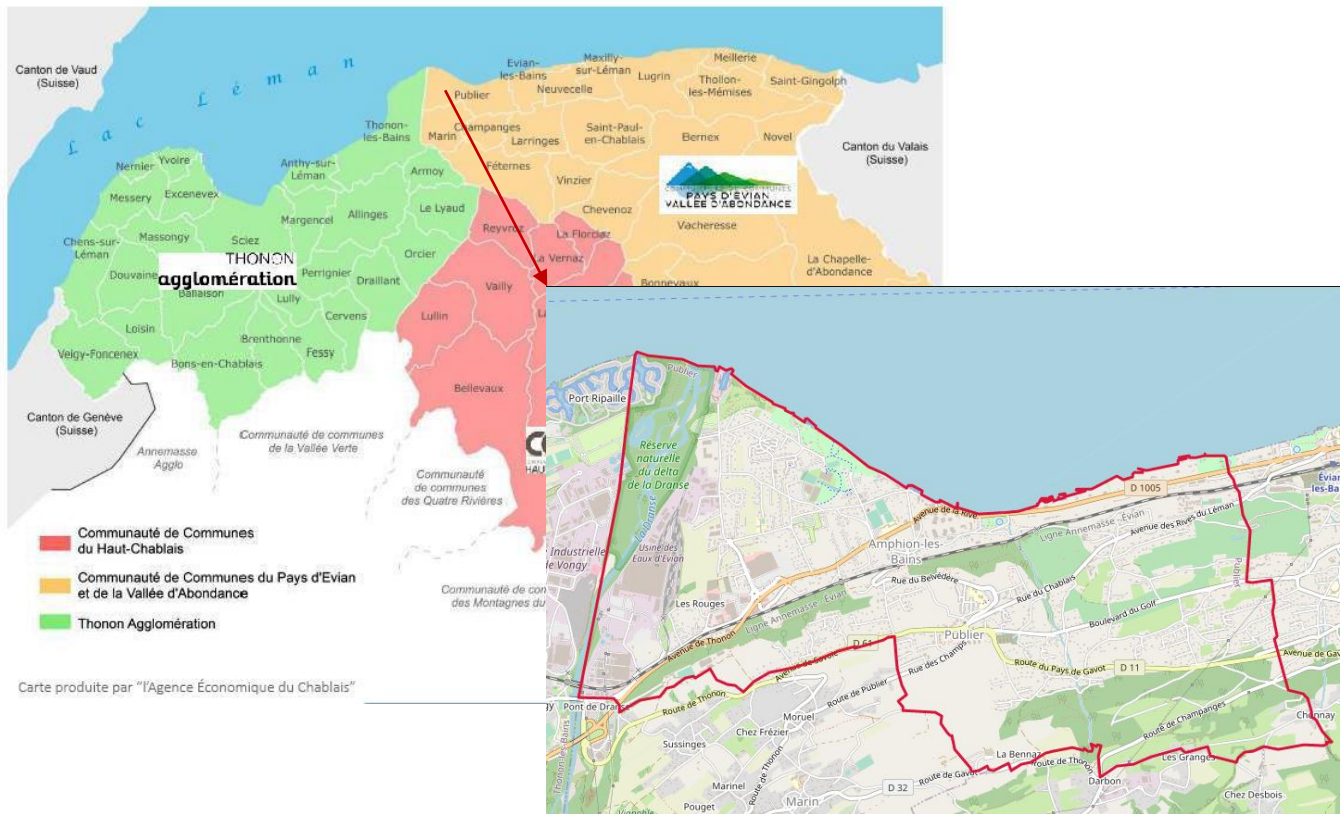
Ce document est issu d'un travail collaboratif mené pour la mise en place des rythmes scolaires par la commune en permettant à l'ensemble des intéressés (directeurs, parents d'élèves, associations, services de l'Etat, services municipaux, association mandataire en charge de la gestion et du suivi du service enfance ...) de s'exprimer. Il en est la traduction.

I. Présentation du territoire et des acteurs

Il a été établi à la suite d'un diagnostic territorial dont les principales données sont rappelées dans le présent article.

A. Territoire concerné

La commune de PUBLIER est située en Haute-Savoie sur le bord du Lac Léman, elle fait partie de l'intercommunalité CCPEVA (Communauté de Communes du Pays d'Evian et la Vallée d'Abondance). Elle a une superficie de 892 hectares et accueille une population en expansion rapide depuis près de 20 ans (population légale 2018 : 7 264).



Commune dynamique démographiquement et économiquement en raison de sa proximité de la Suisse mais aussi parce qu'elle possède une zone d'activités sur son territoire qui comprend des fleurons industriels nationaux. Il y a environ 3 000 emplois sur cette zone.

Par ailleurs, la qualité de son environnement préservé, sa situation géographique et la qualité de ses infrastructures publiques notamment en font une commune recherchée pour la qualité de vie qu'elle offre.

Le territoire présente la particularité d'être « scindé » en 2 parties : le « haut » nommé Publier et le « Bas » nommé Amphion en sachant que la coupure est physique (RD 1005 avec 26 à 33 000 véhicules jour mais aussi voie ferrée) et géographique (le Coteau plus vert et naturel, la plaine plus urbaine avec le secteur d'activité).

La commune est marquée par une croissance de la démographie depuis 1982 avec 3701 habitants et en 2022, soit 40 ans plus tard avec une population légale estimée de 7700 habitants. Une croissance forte avec une population multipliée par 2,1.

56 % de la population a moins de 44 ans. L'indice de jeunesse de la population de Publier est supérieur à celui des territoires de comparaison (soit 1,15) même s'il continue à se dégrader (ce même indice était de 2,5 en 1982, puis de 1,59 en 2008) ce qui signifie qu'il y a un léger vieillissement.

Sur Publier, on dénombre 62.3 % de famille avec enfants, et 2,34 personnes par ménage en 2018. 35 % des ménages ont emménagés depuis moins de 4 ans sur Publier. Entre 2008 et 2018, le nombre de familles monoparentales s'est encore accentué (+1.6 %).

De même, bien que la commune possède de nombreux emplois (indicateur de concentration à 98.5 en 2018), on note que le nombre de sorties du territoire vers une autre commune de Haute-Savoie et hors France métropolitaine est stable entre 2008 et 2018 (+ 0.1 % vers une autre commune en Haute Savoie ou vers la Suisse) illustrant le besoin pérenne d'activités périscolaires permettant de maintenir les enfants sur site dans l'attente du retour des parents.

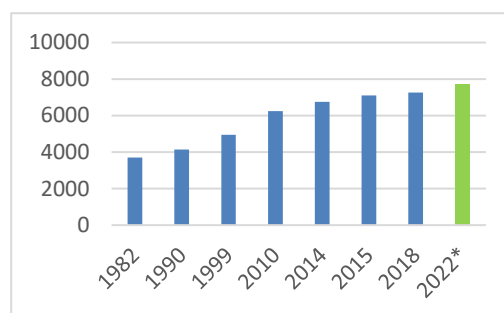
Evolution de la population :

Année	1982	1990	1999	2010	2014	2015	2018	2022*
Hab.	3701	4132	4951	6240	6753	7107	7264	7700

**Estimatif*

Une hausse considérable de la population qui a été multipliée par 2.1 en l'espace de 40 ans.

Ces 4 dernières années – 2018 à 2022, on peut noter une augmentation forte de 6%.



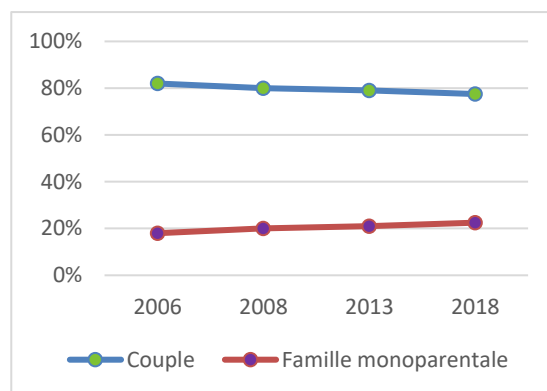
Au dernier recensement de 2018, **la population des enfants et des jeunes** se répartissaient de la manière suivante :

Tranche d'âge	0 à 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Total
Recensement population 2018	233	263	460	683	1639

Ce qui représente 22.5 % de la population totale de la commune en 2018.

Cette population a également évolué en termes de typologie avec **23 % de familles monoparentales** accentuant le besoin de mode de garde et d'accueil. Une tendance qui ne fléchit pas au vu des profils des familles scolarisées sur Publier en 2021-2022.

Typologie des familles avec enfants	2006	2008	2013	2018
Couple	836	882	899	995
	82%	80%	79%	78%
Famille monoparentale	188	224	238	289
	18%	20%	21%	23%



Les principaux équipements publics liés à l'enseignement présents sur le territoire qui permettent de satisfaire aux attentes en la matière sont au nombre de 3 : les groupes scolaires T. Pesquet et Saint Exupéry situés sur le bas de la commune, et S. Veil situé sur le haut de la commune.

Les écoles primaires concernées (effectifs janvier 2022) :

Etablissement	Nbre enfants en maternelle	Nbre enfants en élémentaire	Total
Ecole primaire St Exupéry	72	124	196
Ecole primaire T. Pesquet	83	133	216
Ecole élémentaire S. Veil		211	211
Ecole maternelle S. Veil	133		133
TOTAL	288	468	756

En ce qui concerne ces effectifs, il convient de noter :

- que la commune a procédé à l'agrandissement de l'école T. Pesquet entre 2011 et 2012 permettant d'améliorer la cantine, le périscolaire et de créer 2 classes. Or, cet ensemble est déjà complet suite à l'ouverture de 3 classes sur les 5 dernières années.
Site qui accueille depuis le 1^{er} septembre 2021 le siège du SEJA (Service Enfance Jeunesse Animation) en vue des travaux prévus sur leur site initial, à savoir l'école St Exupéry.
- que la commune a construit en 2020 une nouvelle école sur le site S. Veil afin d'accueillir 11 classes d'élémentaires et 6 classes de maternelle, soit 17 classes.
- qu'en raison du bassin d'emploi, mais aussi de la qualité de l'accompagnement des écoles primaires par la commune provoquant une forte attractivité, la commune a fait le choix depuis le 01.09.2014 de limiter les dérogations au strict minimum réglementaire.
- et enfin que l'école St Exupéry va faire l'objet d'une réfection complète avec grandissement de sa capacité d'accueil (passage de 8 classes à 13 classes), le projet étant déjà à l'étude avec une ouverture prévue pour 2026.

Les établissements secondaires qui accueillent ensuite les élèves publiérains :

- Collège des Rives du Léman (situé à cheval sur Publier et Evian)
- Collège de Champagne (situé sur Thonon)
- Lycées Anna de Noailles (Evian), de la Versoie (Thonon), ...

B. Les activités existantes

❖ L'éducation par le jeu sur le temps périscolaire et extrascolaire

Préalablement à l'instauration de ce projet, la commune de Publier déjà très active dans le domaine de l'enfance jeunesse et de la scolarité s'appuie depuis 2008 sur le savoir-faire et les compétences de la FOL par le biais d'une convention de mandatement pour une durée équivalente au Contrat Enfance Jeunesse liant la commune à la CAF 74 (prochainement une convention territoriale globale).

Cette dernière gère pour le compte de la commune plusieurs activités définies en coopération avec celle-ci. Toutes les activités proposées par la FOL 74 sont toutes pour les enfants porteuses de sens, de socialisation, d'écoute, d'entre-aide.

C'est ainsi qu'existaient déjà sur le territoire communal avant entrée en vigueur du présent PEDT :

Activités périscolaires :

- Accueil de loisirs le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30 – PS à CM2
- Accueil de loisirs le mercredi de 7h30 à 18h30 – PS à CM2
- Etude surveillée de 16h30 à 17h30 – GS à CM2

Activités extrascolaires destinées aux enfants de 3 à 17 ans :

- Accueil de Loisirs (3 à 11 ans) : vacances scolaires
- Accueil Adolescents (12 à 17 ans) : vendredi soir, samedis et vacances scolaires + des activités transversales en lien avec les collèges de secteur.

Par ailleurs, la commune bénéficie d'un **tissu associatif dense et complémentaire** avec plus de 80 associations, qui permet à notre territoire de proposer de très nombreuses activités :

- Culturelles : anglais, italien, arabe, culture médiévale
- Artistiques : musique, danse, chant, sculpture, peinture, photo...
- Sportives : football, tennis, gymnastique, escalade, basket-ball, judo, ski alpin, natation, badminton, randonnée, triathlon, yoga, zumba...
- Parentalité : accueil parents-enfant pour les moins de 3 ans, parentalité positive.

Enfin, la commune, par le biais de ses services, propose pendant et hors temps scolaire et hors un accompagnement de l'enfant à l'ouverture à la culture musicale et au sport :

❖ L'éducation musicale

Depuis de très nombreuses années, la commune de Publier propose à ses écoles l'intervention d'une DUMiste au sein de ses 3 écoles.

Chaque élève profite des interventions, les enseignants et l'intervenant musique établissent un projet pédagogique dont les objectifs généraux sont :

- participer collectivement à l'élaboration d'un projet collectif
- favoriser l'expression des enfants
- participer à une activité en respectant les consignes et en écoutant les autres
- coopérer avec ses camarades
- enrichir la culture artistique et historique des enfants
- développer les qualités d'écoute et d'attention des enfants à travers les percussions corporelles, les instruments, les chants et la musique.
- soutenir une écoute prolongée
- création musicale : créer un accompagnement instrumental d'un chant.

Pour chaque école, le projet se déroule sur une année scolaire avec un roulement d'une année sur deux. L'intervenant musique est présent 1h hebdomadaire pour chacune des classes. Les compétences sont évaluées tout au long du projet à partir des chants appris, des découvertes des instruments de musique et sur la création de spectacles musicaux.

En parallèle de ces interventions, la commune adhère au dispositif Orchestre à l'école. Ce dispositif fonctionne par période de 3 ans, il permet aux enfants d'apprendre et pratiquer un instrument au sein d'un orchestre.

Les enfants disposent chaque mardi matin scolaire de 2 temps musicaux : un premier avec l'apprentissage de leur instrument de musique par petit groupe et un second temps nommé « Tutti » où il travaille l'orchestre au complet.

A compter de la rentrée de septembre 2021, ce sont les élèves de CE2 de l'école T. Pesquet qui en bénéficie, ils vivront cette aventure pendant 3 ans.

❖ L'éducation sportive par les ETAPS sur le temps scolaire et de vacances

Depuis de nombreuses années, la commune de Publier propose à ses écoles l'intervention d'un éducateur sportif sur le temps scolaire. En effet, si l'EPS est de la responsabilité pédagogique des professeurs des écoles, chaque enseignant peut solliciter les 4 éducateurs des activités physiques et sportives communales. Le programme annuel est défini avec les enseignants et fait l'objet d'un projet pédagogique précis validé par l'Education Nationale.

Parallèlement, l'École Municipale des Sports intervient sur le temps extrascolaire en proposant des activités pour les enfants et en intervenant également auprès des enfants inscrits à l'accueil de loisirs géré par le SEJA.

C. Les infrastructures existantes

❖ Infrastructures scolaires

La commune de Publier possède 3 groupes scolaires, 2 situés sur le « bas » et un situé sur le « haut » de la commune :

- [Ecole St Exupéry](#) accueillant les enfants de la petite section au CM2.
La surface totale des locaux = 1712 m²
- [Ecole T. Pesquet](#) accueillant les enfants de la petite section au CM2.
La surface totale des locaux = 1193 m²
- [Ecole S. Veil](#) dirigée par 2 directeurs, un en maternelle et un en élémentaire. Cette école accueille les enfants de la petite section au CM2 ainsi qu'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).
La surface totale des locaux = 2523 m²

❖ Infrastructures dédiées à la culture et autres :

[MEDIATHEQUE](#)

La commission jeune est à l'origine du projet de la création de la bibliothèque en 1990 sous l'ancien Maire Monsieur Bernard COMONT. A sa création, elle était installée dans 2 pièces de la maison des Associations. Elle est restée dans le bas de ce bâtiment jusqu'en 2009. Elle a fonctionné pendant les 5 premières années grâce à l'investissement des bénévoles, avant de créer un poste à mi-temps en complément. Elle a pris le nom d'Anna de Noailles en 1998. Ensuite, elle s'est installée en 2009 provisoirement dans le bâtiment des « Fleurs du Lac » appartenant à la famille MORAND en attendant la construction d'une médiathèque.

Depuis janvier 2014, l'équipe de la Médiathèque a investi le nouveau bâtiment.

La surface de la Médiathèque est de 276 m² dont une salle attenante sans commodités pour les animations-expositions de 55 m². Elle est fonctionnelle et mise aux normes handicapés et répond aux besoins de la population (accès internet, livres-audio, Catalogue en ligne, Portail Opac 3d,).

Le fonds est actuellement composé d'environ 12 000 ouvrages.

De 40 titres de magazines et d'un secteur livres-audio de 200 ouvrages.

Elle est ouverte au public 16 heures par semaine sans fermeture annuelle.

En dehors de ces horaires, un service pour un Public Spécifique est proposé :

- Bibliothèque à domicile
- Accueil des scolaires lors des expos
- Animations ponctuelles (expo, conférence...)
- Accueil de la petite enfance (lecture-Poussette)

Depuis l'ouverture en janvier 2014, environ 300 visiteurs fréquentent chaque mois la Médiathèque.

Sur le plan des ressources humaines, elle est composée de 2 agents à temps plein, d'un responsable pôle culture et de quelques bénévoles, notamment l'association « Lire et faire lire », qui aident les bibliothécaires à l'accueil et l'information du public aux heures d'ouverture de la Médiathèque, aux tâches liées au prêt des documents : prêts, retours, nettoyage et rangement des documents, au circuit du document : équipement, réparation, et à l'encadrement des enfants dans le cadre des activités hors temps scolaire.

L'association Lire et faire lire intervient en partenariat le mardi soir dans l'espace « bébés lecteurs » de la Médiathèque pour une lecture silencieuse par groupe de 5 à 6 enfants.

La Bibliothèque départementale de prêt de Savoie et Haute-Savoie : Savoie biblio qui soutient les bibliothèques de moins de 15 000 habitants.

MAISON DES ASSOCIATIONS

La maison des associations a vu le jour en septembre 2016, elle accueille les bureaux de plusieurs associations publiéraines et leur met à disposition 2 salles pour leurs réunions, activités ou encore formation. Ces salles ont un usage partagé avec les autres associations de la ville.

❖ Infrastructures dédiées aux sports

LA CITE DE L'EAU

Complexe sportif Cité de l'Eau :

Il a été ouvert en 1995 pour pallier l'absence totale de salles spécialisées sur la commune.

A ce jour, ce centre sportif comporte :

- ⇒ 1 salle omnisports avec mur d'escalade – 1540 m²
- ⇒ 1 salle de gymnastique et disciplines acrobatiques – 1750 m²
- ⇒ 1 salle de jeux de raquettes – 1944 m²
- ⇒ 2 salles de danse – 156 m² et 196 m²
- ⇒ 1 salle de sports de combat – 238 m²

Centre nautique de la Cité de l'Eau :

Ouvert en 1999, ce sont les premiers bassins couverts dans le Chablais.

A ce jour, ce centre nautique est composé :

- ⇒ d'un bassin sportif de 25m (8 lignes),
- ⇒ d'un bassin d'apprentissage et vagues (350 m²),
- ⇒ d'un toboggan géant de 100m,
- ⇒ d'une fosse à plongeon,
- ⇒ d'une pataugeoire
- ⇒ et de 2 jacuzzis.

Cette immense infrastructure a un réel impact local. En effet, actuellement, l'ensemble des classes primaires communales et 16 associations sportives publiéraines (regroupant + de 2500 adhérents de la Commune) utilisent les locaux de la Cité de l'Eau.

Mais aussi un impact intercommunal, notamment au niveau du centre nautique car c'est l'une des seules structures couvertes dans tout le chablais. De ce fait, elle accueille la quasi-totalité des scolaires de 45 écoles primaires et 9 collèges (25 communes différentes) et 11 clubs et associations provenant de 5 communes alentours.

AUTRES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Stades de foot :

Création du terrain synthétique en 2000, puis rénovation complète du stade en 2012 (1 terrain d'honneur + 1 terrain synthétique + 1/2 terrain entraînement en herbe). Terrain Honneur homologué niveau régional.

Tennis extérieurs :

4 courts + 1 mur d'entraînement depuis 1990, agrémenté d'un club house en 1993.

Agorespace :

2 sur la commune : 1 sur la partie haute dit de Publier et un sur la partie basse dit Amphion. Deux espaces ouverts au public.

SALLES COMMUNALES

La salle polyvalente (1976/1977)

Cette salle située au cœur de Publier est construite sur les coteaux face au lac et se répartie sur 3 étages ainsi répartis :

- *Polyvalente + Cuisine* - RDC (400 m² / 250 personnes) : Spectacles, soirées, formations, bureau de vote, etc.
Utilisée principalement par les associations communales pour lotos, repas dansants, assemblées générales surtout durant les mois d'octobre, novembre, 1ère quinzaine de décembre puis de janvier à juin. A part ça quelques locations aux résidents de la commune pour les mariages et les anniversaires.
- *Salle de musique* - Niveau -1 : (150 m²) : Répétitions, cours, occupée d'instruments et matériels de musique
- *Salle de réunion* - Niveau -1 (60 m² / 50 personnes) : Réunions, réceptions - Equipée d'un bar
- *Salle de répétition 1* - Niveau -1 (20 m²) : Répétitions et cours de musique
- *Salle de répétition 2* - Niveau -1 (18 m²) : Répétitions et cours de musique
- *Salle de danse* - Niveau -2 (100 m² / 50 personnes) : Cours de danse
Utilisée uniquement par les associations sportives de la commune (le soir et le mercredi). Durant les vacances scolaires, les associations ne l'utilisent qu'occasionnellement.
- *Vestiaire de danse* - Niveau -2 (45 m² / 40 personnes) : Vestiaire

La salle des Châtaigniers (2000)

Un bâtiment situé sur le haut de Publier à proximité de la Mairie, il présente également plusieurs étages répartis comme suit :

- *Salle 1 RDC + Cuisine* (130 m² / 80 personnes assises) : Polyvalente pour réceptions, formations, réunions, etc. équipée de tables et de chaises.
Utilisée principalement par les associations communales pour assemblées générales et réunions surtout durant les mois d'octobre, novembre, 1ère quinzaine de décembre puis de janvier à juin. Ensuite elle est louée par les résidents de la commune pour des anniversaires et des mariages.
- *Salle 2 RDC* (20 m² / 19 personnes) : Réunions associatives ou de copropriété, formations et annexe de la salle 1 dans le cadre d'une location à un particulier. Permanence de la PMI 2 jeudis par mois.

Principalement utilisée pour les petites réunions associatives durant la période scolaire et en annexe à la salle 1.

- *Salle 3 RDC* (15 m² / 15 personnes) : Local associatif - Ateliers d'activité - Peut servir pour des réunions associatives dans le cas de l'occupation de la salle 2.
Salle qui vient d'être mise en service à cette rentrée scolaire 2014 pour 2 associations communales exerçant des activités ou des ateliers durant un créneau bien déterminé dans la semaine. Pourrait être utilisé en complément de la salle 2 pour des réunions associatives.
- *Niveau -1* (Environ 200 m²) : Archivage, stockage des différents services de la mairie et de certaines associations.

D. Un cadre de travail défini

La commune mène depuis 2011 un travail en coordination la FOL traduit dans un Contrat Enfance Jeunesse devenu aujourd'hui une Convention Territoriale Globale.

Le mandatement atteste de l'intérêt général de la mission et permet ainsi une compensation financière de service public à son titulaire (la FOL) versée sous forme d'aide tout en étant compatible avec l'obligation de concurrence. Le mandat est constitué par la délibération (acte unilatéral) qu'adopte la convention pluriannuelle d'objectifs qui laisse l'initiative de la responsabilité de la gestion de ce secteur au mandataire (FOL) qui est alors compensé (la commune assume le coût de la mission sur justificatifs de factures) et rémunéré (le taux de rémunération a été co-déterminée) par une subvention annuelle.

Il a également été l'occasion d'une refonte des services qui a permis de créer pour le 1^{er} juillet 2014 un service Enfance Jeunesse Education qui épouse les contours du présent projet et le supervise. Equipé d'un logiciel spécifique permettant réservation, suivi des réservations, de la facturation et de son recouvrement, il est une vraie interface entre la collectivité et les parents afin de répondre le plus aisément aux attentes de chacun. Ils ont la possibilité de consulter en temps réel leurs inscriptions, et faire les réservations directement depuis leur portail famille.

Nom du correspondant : [Sandra GILLET](#)

Fonction : [Responsable Pôle Enfance-Jeunesse-Education](#)

Adresse travail : [Place du 8 mai 1945 – 74500 PUBLIER](#)

Téléphone : [04 50 70 82 14 \(choix 3\)](#)

Adresse électronique : s.gillet@ville-publier.fr

II. La phase de bilan, d'analyse et de concertation

Le projet initial est issu d'une longue, complexe et complète phase de concertation qui a impliqué à divers degrés et à différents moments de nombreux acteurs.

Après 4 années de fonctionnement sur 5 jours et la possibilité pour les communes de demander une dérogation afin d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours, une nouvelle phase de concertation et d'enquête auprès des familles et des acteurs de la vie scolaire et périscolaire (enseignants, agents territoriaux, partenaires associatifs) a été lancée.

Un constat clair et unanime de l'ensemble des acteurs en ressort :

- une fatigue générale des enfants dès le jeudi engendrant manque de concentration, excitation et augmentation des petits accidents, et en conséquence une fin de semaine chaotique,
- une augmentation du temps collectif pour la majorité des enfants de par l'activité professionnelle des parents et de par l'attraction des activités proposées,
- une fatigue des agents techniques et médico-sociaux travaillant dans les écoles engendrant une augmentation des arrêts de travail,
- un faible bénéfice pour les associations partenaires
- un casse-tête quotidien en termes d'occupation des locaux

En octobre 2017, un sondage auprès des familles et des acteurs liés à l'enfance a révélé que 80% d'entre eux souhaitait **réorganiser l'école sur 4 jours**.

A ce jour, s'il convient de souligner que la réforme des rythmes scolaires a permis de tisser des liens plus forts avec les différents partenaires et à renforcer les liens et la confiance entre eux.

Après 4 années de fonctionnement sur un rythme scolaire de 4 jours, la Ville de Publier a lancé un **nouveau sondage en 2022** afin de vérifier la volonté des parents et acteurs sur ce rythme.

Les résultats sont sans équivoques :

Sondage	POUR	CONTRE
Souhaite rester sur un rythme de 4 jour scolaire	98 %	2 %

Aussi il convient de conclure que la grande majorité des acteurs **confirment leur volonté de rester sur un rythme scolaire de 4 jours afin de permettre une organisation plus riche et plus aisée sur les autres temps**.

Enfin, la pandémie de la Covid-19 qui a imposé des protocoles stricts notamment avec le non brassage des groupes, a permis à chaque acteur de déployer des idées d'organisations différentes, avec des accueils ou temps échelonnés, des déplacements par classe ou groupe, des limitations d'espaces et des accès différenciés.

Une partie de ces dispositions ont eu des effets bénéfiques avec une unanimité sur le fait que cela a généré plus de calme et de sérénité au sein des groupes. C'est pourquoi, les accueils échelonnés ou directement sur le lieu d'accueil plutôt qu'en extérieur, ou encore les déplacements en petits nombre sont des principes conservés à ce jour.

III. Les objectifs du projet éducatif territorial de Publier

Le PEDT fait partie intégrante de la politique jeunesse de la commune. En cela, il rejoint les autres outils déjà en place, tel que le contrat enfance jeunesse et le mandatement. Il permet de décliner encore un peu plus largement le projet éducatif communal qui se définit par :

« L'accès à tous aux activités proposées et la mise en place d'actions éducatives menant à la socialisation et au développement de la citoyenneté. »

Plus particulièrement le PEDT dans le cadre de cette politique a pour objectif de :

A. Favoriser la réussite éducative

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et « savoirs être » conditionnent l'intégration sociale d'un individu. Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité. En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant et au jeune influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire. Ce sera le cœur du rôle du PEDT que de réussir à lier l'ensemble de ces instances et de leurs intervenants : écoles et enseignants, centre de loisirs et animateurs, périscolaires et intervenants pédagogique, associations locales avec leurs bureaux et éducateurs, ...

Pour sa réussite, il est souhaitable de permettre aux enfants d'accéder à différentes pratiques complémentaires dans le contenu, l'approche, les messages, différentes activités (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques), qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition de savoirs et le développement personnel. Pour y arriver, la commune maintiendra le groupe de travail qui a présidé à la mise en place des rythmes scolaires et l'élargira aux nouvelles associations intéressées. Ce groupe de travail sera coordonné et supervisé par la commission enfance – jeunesse – éducation.

Les outils devant permettre à cet objectif d'être atteint sont les suivants :

- Optimisation des temps éducatifs en respectant les rythmes de l'enfant et coordination de l'ensemble de ces temps par tous les acteurs concernés
- Définition et mise en place de la ou des meilleure(s) articulation(s) entre les différents temps de vie des enfants ou des jeunes
- Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif ou ouvrant à la concertation et la collaboration tous les mondes concernés par les apprentissages de l'enfant

B. Eduquer à la citoyenneté

Cet objectif comprend différentes notions comme :

- l'accès à une citoyenneté réelle et vécue,
- la prise de conscience de la notion d'intérêt général
- la pratique de la coopération, de l'entraide
- la prise en charge de responsabilités.

Il s'agit par cet objectif d'ouvrir les enfants au partage des valeurs éducatives de respect, de tolérance, d'égalité, d'humanisme, de fraternité, valeurs qui constituent une base essentielle à l'Education Populaire.

Pour parvenir à cela, il appartient à chaque co-éducateur de mettre en place les conditions de la participation des enfants dans les structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), de les amener à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces

de vie. Plus largement, les actions mises en œuvre pourront également constituer l'occasion d'une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société dans le but :

- D'éveiller la curiosité intellectuelle des enfants, notamment par l'intermédiaire d'actions culturelles, artistiques, sportives, prenant en compte les difficultés individuelles ou collectives d'insertion ;
- Développer l'apprentissage de la vie en groupe mais aussi l'autonomie et la responsabilité de l'enfant ;
- Apprendre à élaborer ses projets d'avenir et à se construire en tant qu'individu unique, rouage essentiel d'une société multiple à partir de repères suffisamment rassurants et accessibles, justes et humains pour que l'enfant y acquière des valeurs sûres et intangibles qui feront de lui l'adulte citoyen de demain sans distinction d'origine sociale, de culturelle et en faisant fi d'éventuelles difficultés matérielles ;
- Donner une connaissance de la société, de ses droits et ses devoirs, leur rappeler le respect des règles et de la loi ;
- Permettre aux enfants d'avoir une estime de soi qui lui donnera confiance pour s'inscrire dans un projet de formation et/ou professionnel ;
- Eduquer au développement durable en se basant sur des connaissances mais aussi sur des méthodes pour développer une attitude raisonnée, « un comportement citoyen et responsable de l'environnement »

Dans ce cadre, l'ensemble des partenaires s'engage à affecter aux actions en faveur des enfants l'encadrement nécessaire et qualifié afin de favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble ».

C. Valoriser le rôle éducatif des parents

Sur un plan général et en guise d'introduction à cet objectif, il convient de réaffirmer la prééminence éducative de la cellule familiale. Il s'agit ici de lui redonner sa place ou de lui permettre de la garder en favorisant toutes les initiatives visant l'établissement d'un réel partenariat éducatif. Il s'agira d'aider l'accompagnement des enfants par leurs parents dans leur parcours vers le jeune puis l'adulte éclairé, sensible à son environnement, responsable et libre en complémentarité avec les autres acteurs que sont la famille et l'école.

Pour cela, il est souhaitable d'organiser des temps d'échanges et de partages entre professionnels et parents autour de leurs préoccupations en matière d'éducation (pratiques, valeurs, orientations...). Plus globalement, les institutions ont pris conscience de la nécessité de transformer les modes de relation avec les familles et devront s'attacher à faire évoluer leurs pratiques au quotidien. Deux outils principaux seront utilisés par l'ensemble des parties au présent PEDT, à savoir :

- ✓ Favoriser le dialogue entre professionnels et parents.
- ✓ Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles.

Des enceintes de concertations seront créées selon les besoins pouvant améliorer la communication des parents avec les structures éducatives.

Le PEDT fait partie intégrante de la politique jeunesse de la commune. En cela, il rejoint les autres outils déjà en place, tel que sont le contrat enfance jeunesse et le mandatement. Il permet de décliner encore un plus largement le projet éducatif communal qui se définit par :

IV. L'organisation présidant au déroulement du projet éducatif territorial de Publier

Comme pour l'ensemble du processus, l'organisation retenue pour la rentrée 2022/2023 a fait l'objet d'échanges au sein du groupe de travail. Les acteurs engagés dans le cadre de cette décision ont été nombreux et diversifiés :

- Les élus de la Ville et de l'Intercommunalité (CTG en cours d'élaboration)
- La représentation locale de l'Education Nationale : IEN, directeurs, enseignants
- Les associations : parents d'élèves, associations liées au PEDT
- Les services municipaux : tous les concernés par l'organisation scolaire, périscolaire et extrascolaire.

A. Les scénarii envisagés

Le souhait de rester à 4 jours étant quasi unanime, la discussion a donc porté sur les horaires à valider, notamment sur l'accueil échelonné, une disposition mise en place en raison de la pandémie qui a offert des avantages mais également quelques inconvénients.

Aussi des échanges ont eu lieu notamment avec les acteurs confrontés à ces accueils, à savoir les enseignants, les parents d'élèves et les services périscolaires.

Deux solutions se sont dégagées qui ont été analysées par l'ensemble des acteurs, à savoir :

- Proposition 1 : accueils échelonnés de 10 minutes pour chaque groupe de classes (groupes de 2 à 3 classes) et donc sorties échelonnées sur le même rythme

Les enseignants : plutôt favorables, cela permet d'accueillir sereinement les classes et éviter les croisements.

Les parents : pas très enclins car cela fait trop d'attente lorsqu'on a plusieurs enfants. A contrario, ils ont apprécié les accueils échelonnés car cela a permis d'avoir des flux beaucoup plus gérables sur les parkings.

Les élus et services de la Mairie : cet échelonnement entraine la réduction de la pause méridienne qui ne peut être envisagée car il est alors très difficile de faire 2 services de cantine qui sont nécessaires à l'accueil de l'ensemble des enfants, d'autant plus qu'il n'est plus possible pour une collectivité de refuser un enfant au restaurant scolaire pour manque de place. En outre les accueils périscolaires se voient rallonger du fait des sorties échelonnées qui au final durent 20 minutes. Un temps de travail supplémentaires non possibles budgétairement.

Par contre, cet accueil permet de désengorger les parkings et réduire les stationnements sauvages et donc de mieux sécuriser les abords de l'école.

- Proposition 2 : accueils échelonnés de 5 minutes pour chaque groupe de classes (groupes de 2 à 3 classes) et donc sorties échelonnées sur le même rythme

Les enseignants : plutôt favorables, cela permet d'accueillir sereinement les classes et limiter les croisements.

Les parents : favorable à ce compromis car permet de ne pas trop attendre et de désengorger le parking.

Les élus et services de la Mairie : proposition répondant le mieux aux besoins de chacun tout en limitant l'impact sur les services périscolaires (cantine, accueil périscolaire et étude surveillée).

B. Le scénario retenu en termes de rythmes pour les enfants

Après avoir mené ce travail de fond et procédé aux analyses, le planning pour les 3 prochaines années scolaires retenu sur la base des horaires communiqués au DASEN et validés par lui :

Structure de la journée sur la période scolaire :

Temps	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 à 8h20/30 Plusieurs possibilités	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires	Parents ou Assistante maternelle ou Accueil de Loisirs (Péri-scolaire) ou Activités sportives municipales ou autre (club, famille, amis,...)	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires
8h20 à 8h30	Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes	Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes		Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes	Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes
8h20/30 à 11h20/30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
11h20 à 11h30	Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes	Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes		Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes	Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes
11h20/30 à 13h30 Plusieurs possibilités	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires		Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires	Parents Assistante maternelle Services Péri-scolaires
13h20 à 13h30	Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes	Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes		Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes	Accueil échelonné toute les 5 minutes / gpes de classes
13h20/30 à 16h20/30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole
16h20 à 16h30	Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes	Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes		Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes	Sortie échelonnée toute les 5 minutes / gpes de classes
A partir de 16h30 Plusieurs possibilités	Parents Assistante maternelle puis Parents Services Péri-scolaires puis Parents	Parents Assistante maternelle puis Parents Services Péri-scolaires puis Parents		Parents Assistante maternelle puis Parents Services Péri-scolaires puis Parents	Parents Assistante maternelle puis Parents Services Péri-scolaires puis Parents
Fin des services 18h30	Club puis Parents Assistante maternelle Puis club Puis Parents	Club puis Parents Assistante maternelle Puis club Puis Parents		Club puis Parents Assistante maternelle Puis club Puis Parents	Club puis Parents Assistante maternelle Puis club Puis Parents

V. Les projets d'actions pédagogiques du projet éducatif territorial

A. Sur le temps scolaire

La collectivité maintiendra son soutien aux programmes de l'Education Nationale et proposera aux enfants en lien avec les enseignants et leurs projets d'école, des activités et animations :

- **Education physique et sportive**

La natation :

Chaque enfant de la GS au CE2 dispose de 8 séances de natation au sein de la structure de la Cité de l'Eau et son pris en charge par les maitres-nageurs de la collectivité.

Objectif : obtention du « savoir nager » (être capable de sauter dans l'eau, de flotter sur le dos 5 sec de se déplacer sur 20m et de passer sous un obstacle). Les séances se font par groupe de niveau afin de faire progresser les élèves pour qu'ils soient capables d'obtenir l'attestation de savoir nager à la fin du cycle 2.

Les cycles pédagogiques sont mis en place en collaboration avec les enseignants et sous leur entière responsabilité.

Les activités à encadrement renforcé (définies par l'Education Nationale), gymnastique et disciplines associées :

Tous les enfants de la PS au CM2 sont concernés.

Toutes les classes bénéficient, si elles le souhaitent, de deux cycles avec une intervention d'un ou deux ETAPS par année scolaire.

Selon les disciplines, l'EMS met à disposition un ou deux ETAPS. Les règles de la discipline définissent le taux d'encadrement (par exemple : escalade = 2 encadrant qualifiés (enseignant + 1 ETAPS) pour 24 élèves, au-delà un encadrant qualifié supplémentaire (ETAPS) par tranche de 12 élèves).

Les disciplines dans lesquelles l'EMS intervient : **escalade, course d'orientation, ski alpin, ski de fond, vélo, randonnée pédestre estivale et hivernale, gymnastiques et disciplines associées.**

Le cas de la gymnastique est particulier : il ne s'agit pas d'une discipline à encadrement renforcé mais la mairie de Publier a imposé la présence d'un ETAPS en raison de la salle spécialisée qui nécessite une utilisation et une attention particulière afin d'être exploitée de manière efficace, sécuritaire et pérenne. Les cycles pédagogiques sont mis en place en collaboration avec les enseignants et sous leur entière responsabilité. Ils comportent entre 5 et 8 séances selon la durée de la période durant laquelle ils ont lieu (période = semaines entre deux temps de vacances scolaires).

L'objectifs des cycles est de faire découvrir et d'initier les élèves aux différentes activités sportives. Les progressions sont élaborées de manière à proposer une continuité sur l'ensemble d'une scolarité dans chaque domaine tout en restant conforme aux recommandations des programmes scolaires.

D'autre part, toutes les classes peuvent bénéficier des infrastructures de la commune comme le Complexe Sportif de la Cité de l'Eau afin de réaliser des cycles pédagogiques dans les disciplines où l'enseignement et du seul ressort de l'enseignant. Dans ce cas, l'EMS met à disposition les espaces ainsi que du matériel pédagogique. Les ETAPS font aussi office de personne ressource dans le cas où l'enseignant aurait besoin de conseil pour mettre en place une activité.

- **Education artistique et culturelle**

Les interventions musique : chaque classe bénéficie d'interventions musique. Les projets sont élaborés avec les enseignants, généralement un à 2 projets par école, projets déclinés et adaptés fonction de l'âge des enfants.

Les thématiques de 2021-2022 :

Ecoles	S. Veil	T. Pesquet	St Exupéry
Maternelle	Le tour du monde des animaux	La nature	Le tour du monde, la rencontre des autres basée sur l'histoire du loup qui rêvait de voyager
Elémentaire	Nous n'irons pas à l'opéra	Les problèmes écolos chez les grands	Les écrans, la problématique des réseaux sociaux

L'orchestre à l'école : c'est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans (du CE2 au CM2). Il est une matière à part entière et est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. L'orchestre s'appuie sur un partenariat très fort entre l'école, la Ville de Publier et l'école de musique associative de la ville.

Ce sont 4 professeurs de musique qui travaillent en étroite collaboration avec les enseignants. L'orchestre à l'école se déroule intégralement sur le temps scolaire et les élèves sont majoritairement débutants. Les instruments proposés sont multiples : saxophone, clarinettes, trompettes, cornets, tubas, hautbois, guitares, basse, batterie, glockenspiel, xylophone, claviers et flûtes.

Les objectifs de ce dispositif sont multiples :

- Épanouissement et confiance en soi des enfants
- Intégration dans le groupe classe, cohésion
- Instauration d'un climat favorable dans la classe et dans l'école
- Ouverture culturelle des enfants, mais aussi de leur famille
- Relation de confiance entre les familles et les institutions (Éducation nationale, école de musique, mairie, etc.)
- Implication des familles dans le parcours scolaire et artistique des enfants
- Contribution au dynamisme de la vie culturelle du territoire
- Création de lien social
- Apprentissage de la citoyenneté
- Contribution aux nouvelles organisations du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'Éducation nationale.

Actuellement, depuis septembre 2021 ce sont les élèves de CE2 de l'école T. Pesquet qui bénéficient du dispositif. Ils seront concernés jusqu'à la fin de leur CM2 soit juin 2024. A l'issue, une autre école bénéficiera du dispositif.

Les spectacles / concerts / théâtres / opéras :

Tous les enfants des écoles de Publier bénéficient d'un accès privilégié aux spectacles organisés par la Maison des Arts du Léman Thonon-Evian-Publier qui offre une programmation spéciale adaptée au public scolaire.

Les représentations sont choisies par les équipes pédagogiques fonction de leurs projets d'écoles.

Outre cette structure, les élèves ont la possibilité d'assister à des opéras ou des concerts de musique classique sur la commune d'Evian-les-Bains, à la Grange au Lac, une salle unique au monde, tout en bois au milieu de la verdure, alliant architecture unique et acoustique exceptionnelle grâce à sa carapace d'aluminium en pétale d'Alucobond.

- **Education sécurité et à la citoyenneté**

Permis piéton (nouveau 2022)

Le permis piéton permet de sensibiliser et surtout de responsabiliser les enfants aux risques qu'ils encourent dans la circulation, où ils sont plus exposés que les adultes aux risques d'accidents.

Son objectif principal consiste à **développer chez les enfants des réflexes de précaution** spécifiques pour pouvoir tenir sans risques leur place de piéton au sein de la circulation. Les enfants apprendront ainsi à circuler seuls dans les rues pour se rendre de leur domicile à l'école, et plus tard au collège, puis inversement.

Destiné aux élèves de CE2, **le programme du permis piéton se décompose en 4 étapes :**

- ↳ Une intervention dans la classe d'environ 1 heure d'un policier municipal dont l'objectif est de faire prendre conscience des dangers d'un piéton. A cette occasion, chaque élève et enseignant reçoivent des documents reçus par la sécurité routière et le livret du permis piéton remis par la MAIF.
- ↳ L'enseignant prend ensuite le relais et forme les enfants pendant 4 à 6 sessions de cours d'une durée d'environ 45 minutes durant les heures scolaires.
- ↳ L'évaluation : le policier municipal fait passer un examen en classe (questionnaire d'environ 10 questions) qui permet aux élèves de valider les connaissances apprises.
- ↳ Remise solennelle, lors d'une cérémonie, d'une carte individuelle permis piéton avec photographie à chaque élève. Cette réunion se tient en présence des parents, des enseignants, de la police municipale, du maire et de ses adjoints ainsi que de la presse locale.

Le savoir rouler : Première éducation à la route (depuis 2021)

Dans le cadre du programme scolaire, les élèves bénéficient d'un dispositif leur permettant de valider l'APER (Attestation Première Education à la Route) avec le soutien de l'Association UDSR (Union départementale pour la sécurité routière) et la police municipale.

Destiné aux élèves d'élémentaire, l'APER se décompose en 3 étapes :

- ↳ **Savoir Pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo.
Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : **pédaler, tourner, freiner.**
- ↳ **Savoir Circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- ↳ **Savoir Rouler à Vélo** : circuler en situation réelle
Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Apprendre à porter secours : Partenariat avec la Protection civile à compter de septembre 2022

Les élèves d'élémentaire bénéficieront de séances pratiques avec des formateurs en secourisme issus de la Protection Civile.

Ces séances sont dans la continuité des compétences visées en maternelle sur cette thématique, à savoir adopter une attitude de prévention en reconnaissant les dangers de la vie quotidienne et en sachant les écarter ou les éviter, se protéger et protéger les autres.

Les séances des cycles 2 et 3 compléteront ces compétences et en ajouteront avec l'alerte des secours et des actions et gestes de secours.

Les objectifs de ce dispositif sont multiples :

- ↳ développer une connaissance du corps que l'enfant pourra s'approprier et qui trouvera des échos dans sa vie quotidienne ;
- ↳ construire une véritable éducation à la responsabilité, appliquée à la santé et à la sécurité, dans une démarche transversale mobilisant savoirs fondamentaux, structurés et évalués, ainsi qu'un savoir-faire spécifique ;
- ↳ devenir une personne responsable capable de se maintenir en sûreté et de porter secours à l'autre par quelques actions simples.

L'Education contre la Discrimination et le racisme - Les droits de l'enfant – le Handicap et l'inclusion

Tout au long de l'année, le SEJA propose de multiples actions (interventions, expositions...) en partenariat avec les acteurs éducatifs locaux (écoles, collèges, associations), pour qu'ensemble, dès le plus jeune âge nous agissions contre toutes les discriminations et problématiques rencontrées (violences, harcèlement...).

Ces actions partagées s'inscrivent pleinement dans le projet éducatif de territoire (PEDT de la commune) avec pour objectif de promouvoir l'axe de l'éducation à la citoyenneté et de faire rayonner les valeurs d'un meilleur « vivre ensemble » indispensable pour prévenir ou combattre la propagation de toute forme de discrimination.

Les principaux supports et axes de réflexion doivent permettre par l'éducation et la connaissance de contribuer de façon déterminante à la promotion, la diffusion et la protection des valeurs démocratiques de justice et d'équité.

Plus que jamais face au quotidien qui nous rappelle que l'égalité de tous n'est pas une évidence dans une société malmenée par des idéaux qui ont tendance à nous éloigner de la construction du vivre ensemble. Changer de comportements est sans doute ce qu'il y a de plus difficile à faire. C'est d'autant plus difficile que très souvent les enfants ne comprennent pas la portée de leurs actes et de leurs paroles sur les autres.

L'équipe d'animation du SEJA dispose de plusieurs expositions pour sensibiliser et informer le public. Ces interventions ou supports pédagogiques sont proposées aux 3 écoles de la commune :

- Un livret pédagogique créé par l'équipe d'animation « la discrimination moi je dis non »
- Objectif paix : un parcours éducatif permettant de prendre conscience et de fonder les bases de nouvelles attitudes en réalisant un travail approfondi autour des différences, des perceptions, des moqueries et la gestion des conflits.
- Les jeunes contre le sexisme : cet outil de prévention en direction des jeunes permet d'attirer l'attention et d'aborder des thèmes liés au sexisme, la différence et l'égalité femme/homme.
- L'égalité en bandes dessinées : le dessin et la BD populaire par excellence chez les enfants et les jeunes est un support idéal et important de la liberté d'expression ; elle permet de comprendre et d'accepter les divergences d'opinions et reconnaître la diversité comme source d'enrichissement.
- Les cartes de la fraternité
- Liberté, Egalité, Handicapés : par le biais des interpellations du personnage de BD Titeuf, l'exposition nous invite à découvrir la réalité du handicap aujourd'hui et à prendre conscience que tous les hommes ont les mêmes droits : de travailler, d'être éduqués, de vivre en sécurité, d'avoir une vie affective ou encore des loisirs

Dans le cadre de l'action « **tous unis pour les droits de l'enfant** » portée par la Fol 74, le SEJA met en place des ateliers ludiques autour d'une exposition sur le thème des droits de l'enfant. L'animation est destinée aux élèves des trois écoles de la commune du cycle 2 & 3 (CE1/CM2) avait pour objectif de mettre en lumière les droits de l'enfant et les inégalités de respect de ces derniers selon le lieu de vie (géographique, familial...).

Outre ces actions du SEJA, **l'équipe enseignante des 4 écoles et plus particulièrement l'école élémentaire S. Veil travaille tout au long de l'année sur l'inclusion**. En effet, depuis septembre 2020, l'école dispose d'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) qui accueille entre 10 et 12 enfants en situation de handicap nécessitant ce type de dispositif. Au-delà de cela, l'école accueille également une dizaine d'enfants avec un handicap plus léger mais nécessitant la présence d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap).

La démarche E3D = Ecole en démarche de Développement Durable (depuis 2021)

L'école T. Pesquet est engagée dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes pour répondre aux objectifs du développement durable, dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à connaître et comprendre les enjeux du développement durable pour pouvoir agir, que ce soit au quotidien à l'école, mais aussi tout au long de la vie.

La démarche débute modestement par quelques actions réalistes :

- Tri des déchets (écogestes)
- Utilisation des feuilles de brouillon
- Récupération de bouchons pour les associations qui les collectent (financement du matériel médical pour les personnes en situation de handicap)
- Découverte faune/flore, protection avec les sorties randonnée
- Visite apiculture
- Recyclage piles, cartouche...

La sensibilisation au cyberharcèlement et harcèlement scolaire (depuis le printemps 2022)

Les écoles en lien avec la Ville et l'Association e-Enfance propose aux élèves de CM2 des interventions en milieu scolaire et des formations sur les usages responsables d'internet et les risques éventuels comme le cyberharcèlement et les autres formes de cyberviolence.

Concernant le harcèlement scolaire, des interventions de prévention s'opèrent auprès des élèves de CM2 avant leur entrée au collège grâce à la sollicitation d'un référent sureté de la DDSP74 (Direction Départementale des Services de Police de Haute-Savoie). Ce dernier fait également un focus sur le cyber harcèlement.

Ses interventions permettent aux élèves de comprendre ce qu'est le harcèlement, les notions de victime / témoin / bourreau, quelles sont les sanctions encourues, qui contacter pour donner l'alerte, et cela grâce à des outils pédagogiques tels que des films, des débats, des recherches de mots-clés. L'objectif final est de faire prendre conscience à chaque élève que personne n'a le droit de souffrir à l'école.

Outre ces interventions en milieu scolaire, des conférences à destination des parents sont également prévues afin de les sensibiliser et de leur expliquer, tout comme aux élèves, ce qu'est le harcèlement et/ou le cyberharcèlement, comment le détecter, comment le prévenir, qui alerter, comment se faire aider ou aider son enfant.

B. Sur les temps périscolaires et extrascolaires

Fort de tous les éléments qui précèdent, l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires se déclinent sous différentes formes afin de répondre aux objectifs pédagogiques fixés par le présent projet éducatif tout en répondant aux demandes des familles.

Etude surveillée

Chaque groupe scolaire bénéficie d'étude surveillées encadrées par des agents de la collectivité. Ces études sont ouvertes aux enfants d'élémentaire.

Le choix de mettre en place des études surveillées a été motivé par deux phénomènes :

- Notre position géographique limitrophe avec la Suisse génère un nombre important de frontaliers avec des délais de routes conséquent. Les enfants ont alors des journées plutôt longues jusqu'à 18h30 voir au-delà, entraînant une heure tardive pour les devoirs.
- La typologie de la population avec des familles dites vulnérables (illettrisme, monoparentalité, barrière de la langue, etc), créant des dispositions peu favorables pour les enfants issus de ces familles.

C'est pourquoi, pour ces 2 raisons principales, la Ville a décidé de leur permettre de faire leurs devoirs après l'école entre 16h30 et 17h30 (pause goûter incluse) dans un environnement favorable aux apprentissages et surveillé par des agents municipaux ayant des qualités pédagogiques.

A noter que ces études sont surveillées et non dirigées, ceci implique que les parents ont toujours pleinement leur rôle quant au suivi de la scolarité et des devoirs de leur enfant. La vérification des devoirs leur appartient.

Accueil de loisirs périscolaire

L'ensemble des actions et animations organisées sur les accueils de loisirs périscolaires sont la déclinaison et le moyen de répondre aux objectifs pédagogiques fixés par le présent PEdT.

Ces accueils sont organisés comme suit :

Les jours scolaires de 7h30 à 8h20 et de 16h20/30 jusqu'à 18h30 maximum. Ils sont encadrés par des animateurs diplômés et des Atsems (le soir sur les groupes maternels), dirigés par un directeur DEJEPS et une directrice adjointe BPJEPS.

Les enfants bénéficieront

- Des activités diversifiées : culturelles, artistiques, jeux sportifs, ludiques, éducatives au sein de chaque établissement scolaire
- Des temps variables selon l'activité et l'âge de l'enfant

Les différents intervenants seront donc :

- Animateurs diplômés + 1 directeur multisite
- ATSEMS
- Agents surveillance étude

Ces accueils répondent à un véritable besoin des familles de plus en plus accru. Les familles sont satisfaites du service rendu. Depuis la pandémie, une difficulté déjà connue s'est exacerbée, celle de recruter des animateurs permanents. Aussi pour pallier cette difficulté, le Service Enfance Jeunesse Animation promeut la formation, n'hésite pas à former lui-même ses animateurs grâce aux divers dispositifs qu'offrent la FOL74, du simple BAFA au BPJEPS ou encore au service civique ou apprentissage.



Les mercredis répondent pleinement aux objectifs fixés dans le Plan mercredi.

En effet, dans la mesure où ces temps sont gérés également par la FOL74 par le biais d'une convention de mandatement, **ils s'inscrivent naturellement dans une continuité entre le périscolaire du matin et du soir et également en continuité avec les temps de vacances scolaires.**

Cette continuité, notamment pédagogique et d'encadrement, facilitent l'accueil des enfants en situation de handicap, ces derniers étant déjà connus des animateurs et le lien avec les familles existants. Les familles sont le premier maillon et partenaire a fortiori lorsque l'accueil concerne un enfant en situation de handicap.

Outre cette connaissance et ces liens qui sont un véritable atout, la FOL74 peut mettre à disposition un animateur supplémentaire selon les besoins spécifiques des enfants.

Les activités proposées aux enfants répondent aux objectifs pédagogiques fixés dans le présent projet et sont diversifiées : **culturelles, artistiques, jeux sportifs, ludiques, éducatives, construite autour d'un projet commun pour chaque période.** Des actions en lien avec les partenaires extérieurs (municipaux, associatifs ou privés) sont également réguliers et les structures municipales mises à disposition.

Sur le plan pratique, cet accueil a lieu de 7h30 à 18h30 et est organisé sur un des établissements regroupant l'ensemble des enfants de la ville.

Les familles souhaitant de la souplesse sur les réservations afin de concilier au mieux vie professionnelle, vie familiale mais également activités clubs autres, il a été décidé de leur permettre d'inscrire leur(s) enfant(s) à la journée ou demi-journée avec ou sans repas.

Les tarifs sont pondérés selon les quotients des familles afin de permettre l'accès à tous.

(Modalités pratiques et fonctionnement en annexe 1 – Objectifs éducatifs en annexe 2).

Stages sportifs (nouveau 2022)

Ils sont proposés par le service municipal des sports.

Les activités sont définies en fonction des activités réalisées dans les écoles. Le but est d'aller vers des activités différentes de celles proposées à l'école ou de les aborder de manières différentes.

L'objectif est la découverte et l'initiation à différentes activités physiques et sportives. Les cycles pédagogiques sont conçus par les ETAPS de l'EMS et répondent aux fondamentaux des activités. Ils peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de plans nationaux comme par exemple le savoir rouler mis en place par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Ces stages sont à destination des CE2-CM1-CM2, il y a 24 places d'ouvertes par stage composé de 5 séances de 2 heures les mercredis matin de 9h30 à 11h30.

Les sports abordés sont : les arts du cirque, le vélo, les sports collectifs, les sports de raquettes, l'athlétisme etc...



(Pétéca)

Pour la rentrée de septembre 2022, les stages sportifs ont été définis comme suit :

- ↳ 1^{er} trimestre du 28/09 au 07/12/2022 : cirque et athlétisme
- ↳ 2^e trimestre du 04/01 au 15/03/2023 : Sports collectifs (ultimate, pétéca, baseball, football américain...) et escalade
- ↳ 3^e trimestre du 29/03 au 14/06/2023 : course d'orientation et vélo (savoir rouler à vélo, orientation à vélo...)

Activités clubs

Les activités en Club/Associatives à destination des enfants sont nombreuses sur la Ville de Publier. Elles peuvent se dérouler après l'école et/ou le mercredi et/ou le samedi. Leur durée est généralement annuelle et s'étale de début septembre à fin juin.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants d'une année sur l'autre ou par le biais d'un forum des associations qui a lieu chaque année le 1^{er} samedi de septembre.

Parmi les activités proposées, les enfants et les parents trouveront des activités :

- Culturelles : anglais, italien, arabe, aide aux devoirs, culture médiévale
- Artistiques : musique, danse, chant, sculpture, peinture, photo...
- Sportives : football, tennis, gymnastique, escalade, basket-ball, judo, ski alpin, natation, badminton, randonnée, triathlon, yoga, zumba...
- Parentalité : accueil parents-enfant pour les moins de 3 ans, parentalité positive.

Accueil de loisirs Extrascolaire (3-11 ans)

Cet accueil se déroule durant toutes les vacances scolaires sauf celle de Noël.

L'accueil de loisirs est géré par la FOL74 par le biais d'une convention de mandatement. Les valeurs et les objectifs éducatifs et pédagogiques défendus par la FOL74 s'inscrivent parfaitement dans ceux défendus par la collectivité et transcrits dans le présent PEDT. Il permet de proposer aux familles un mode de garde qui concilie les contraintes horaires des parents et le respect du rythme et des besoins de l'enfant. Cet accueil se veut attentif à l'éveil de l'enfant, à son autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie en collectivité. Les activités sont riches et variées : **ludiques, créatives, culturelles, sportives, d'expressions, de découverte, etc.**

Cet accueil est déclaré et donc encadré par des animateurs formés et diplômés.

Les actions proposées sont sous différentes formes et adaptés aux âges des enfants :

- **Accueil de loisirs à la semaine** : l'équipe d'animation propose aux enfants une continuité sur l'ensemble de la semaine et des vacances sur des thèmes différents à chaque vacances, thème qui permet d'avoir un fil conducteur tout au long des séjours. Les activités sont variées et ludiques, il y a généralement une activité phare ou sortie extérieure chaque semaine, des activités sportives en lien avec le service des sports et bien sûr des animations créées de toutes pièces par les animateurs.
- **Mini séjours** : le centre de loisirs propose également des mini-séjours de 3 ou 4 nuits pour permettre aux enfants de découvrir une autre forme d'accueil, de développer encore plus leur autonomie et l'entraide, de favoriser la prise d'initiatives et d'être acteur de son séjour, de découvrir des régions ou activités non accessibles parfois au sein de la cellule familiale.

En outre, sont également mise en place des activités partenariales SEJA / Services des sports :

Celles-ci sont ponctuelles et à la demande du SEJA. Elles s'intègrent au programme et au thème de la semaine mis en place par les équipes d'animation.

Le but de ces séances est la découverte des activités physiques.

Les activités abordées sont : trampoline, course d'orientation, arts du cirque, escalade, jeux d'opposition etc...

L'objectif principal de cet accueil est d'impliquer les jeunes dans la préparation et l'organisation de leurs activités afin que ces derniers soient acteurs de leurs loisirs et pas seulement de simples consommateurs. La vocation première n'est pas d'être une « entreprise de loisirs pour jeunes » mais bien au contraire un mouvement d'éducation populaire qui privilégie l'éducation où le jeune aura toute sa place pour participer, faire des choix et acquérir les valeurs de la citoyenneté.

Les temps de loisirs, d'apprentissage et d'engagement partagés doivent être vécus avec plaisir et envie et non comme des modes de garde où le jeune serait présent par contrainte et obligation parentale.

Les intentions éducatives et pédagogiques sont les suivantes :

- Développer l'autonomie et l'entraide au sein des accueils
- Favoriser la prise d'initiative et impliquer le public dans ses choix
- Sensibiliser le public au respect de l'environnement
- Découvrir et s'ouvrir aux différentes cultures du contexte local au plus lointain

Les actions proposées pour ce public sont donc diverses et variées :

Durant les temps « périscolaires » :

Les mercredis animés

Les mercredis animés sont des animations ouvertes à tous, qui ont lieu sur la commune et sont le plus souvent gratuites. Il s'agit d'animations de proximité mise en place par l'animateur jeunesse dans différents lieux fréquentés par les jeunes (parcs, city stade...). Ces actions peuvent être ponctuelles (Initiation à une discipline sportive méconnue, jeux de piste...) ou faisant partie intégrante d'un projet (Création d'une danse pour un événement, projet de bricolage...). Ces temps permettent aux jeunes de redécouvrir leur commune, de faire de nouvelles rencontres et favorise la visibilité du SEJA pour les enfants/jeunes/parents de Publier.

Les soirées du vendredi

Les soirées du vendredi ont lieu une fois par mois et peuvent être de deux types : les soirées sur place et celles à l'extérieur. Au sein de la structure, il s'agit de mettre en place un moment convivial autour d'un repas élaboré en commun et d'une animation proposée par l'animateur. Les jeunes sont ainsi amenés à choisir ensemble le menu de la soirée, faire les courses en gérant un budget puis confectionner ensemble le dîner et faire la vaisselle et le nettoyage de la salle. Ensuite une animation est proposée sous diverses formes : jeu d'enquête, création artistique, théâtre forum, light painting jeu de rôle...

Les soirées proposées à l'extérieur sont organisées au regard de l'offre culturelle de la période. Lors de l'élaboration de chaque programme d'animation, une sélection des événements les plus adaptés et cohérents est effectuée pour apporter un temps de découverte culturelle aux jeunes (concerts, théâtre, spectacle de danse...). Lors de périodes plus creuses en termes d'événements, des sorties ludiques sont mise en place : soirée au cinéma, bowling, escape-game...

Les samedis « loisirs »

Les samedis « loisirs » sont des sorties très diverses ayant lieu chaque semaine avec des intervenants spécifiques ou dans des bases de loisirs. Ils privilégient la découverte et le loisir et sont adaptés au mieux avec les différents centres d'intérêts des jeunes. La gamme d'activités proposées est en perpétuelle évolution mais certaines sorties sont néanmoins proposées régulièrement du fait de leur intérêt et leur attrait chez les jeunes. Nous pouvons citer par exemple les activités cani-randonnée, équitation, golf, construction d'igloo, biathlon, escape-game, aquapark... Elles ont pour objectif de faire découvrir de nouvelles activités aux jeunes, d'améliorer leur connaissance du territoire et de leur faire partager des expériences collectives singulières. Elles permettent également très régulièrement de les sensibiliser à la sauvegarde de l'environnement et au développement durable.

Les semaines multi-activités

Les semaines multi-activités sont des accueils de loisirs qui ont lieu du lundi au vendredi durant les périodes de vacances. L'emploi du temps de chaque semaine est construit de la même manière. Des activités et sorties avec des prestataires sont mises en place chaque jour hormis le vendredi. Cela permet au groupe de jeunes et à l'équipe de mettre en place des jeux selon les goûts de chacun le dernier jour de la semaine, le groupe ayant pu faire connaissance et nouer des liens durant les 4 premiers jours. Afin de limiter au maximum les temps de transport, les activités ont lieu directement à proximité du SEJA (25 km maximum).

Durant chaque semaine des jeux, sorties et animations sont proposés par les animateurs et/ou les jeunes lors des moments informels comme les animations « fil rouge ». Il s'agit d'animations qui se déroulent tout au long de chaque semaine. Cela les incite à aller vers les autres et faire connaissance avec tout le monde. Ces animations permettent aussi d'instaurer des routines quotidiennes qui sont à la fois rassurantes et favorisent la cohésion du groupe.

Les inscriptions aux semaines multi-activités se font à la semaine complète uniquement pour avoir des groupes constitués et identiques et sont proposées pour des effectifs de 8 à 16 jeunes. Elles ont pour objectifs de favoriser l'accès aux loisirs et la découverte tout en rapprochant les jeunes par le partage d'expériences communes

Les séjours de vacances

Les séjours de vacances durent généralement 5 ou 6 jours (hormis l'été 14 jours) et sont organisés selon des thématiques précises cohérentes avec l'implantation. Celles-ci changent systématiquement sauf pendant les vacances d'hiver où un séjour à la neige est toujours proposé. A l'automne, nous privilégions les séjours au sein de grandes villes (Paris, Barcelone...) ou dans des centres de vacances de différentes zones géographiques (Auvergne, Alsace, Bourgogne...) en raison de la météo ne nous permettant pas de faire du camping. Au printemps et pendant l'été, tous les séjours se déroulent sous tente en autonomie et parfois à l'étranger. En plus du coût d'hébergement qui est beaucoup plus faible, l'intérêt pédagogique des séjours en autonomie est très important. Les jeunes sont amenés à gérer multiples aspects du séjour : organisation du camp et des tâches, courses, cuisine, vaisselle, linge, vie quotidienne...

Les séjours proposés par l'accueil jeunes visent à répondre au mieux à nos objectifs pédagogiques et doivent ainsi permettre de développer des valeurs essentielles telles que l'autonomie, la confiance en soi et la responsabilité. Ils ont également pour but de permettre l'apprentissage de la vie en collectivité et la découverte d'un nouvel environnement géographique, culturel et social. Ils sont proposés pour des effectifs de 12 à 24 jeunes et tarifés selon les quotients familiaux des familles.

Tout au long de l'année :

Les projets de jeunes

Les projets jeunes sont par définition des projets élaborés et mis en place par des groupes de jeunes. Le rôle du SEJA est de les accompagner et les aider dans leur démarche. Il peut s'agir de projets de toute nature mais sont le plus souvent en lien avec leurs loisirs.

Ces dernières années, plusieurs groupes de jeunes ont souhaité organiser leurs propres séjours de vacances.

Plusieurs « junior asso » ont été créées sur incitation et avec l'aide du coordinateur jeunesse. Cela leur a permis d'acquérir le statut d'association à but non-lucratif (type loi 1901) et de découvrir son organisation, son fonctionnement, ce qu'il y est possible et ce qu'il n'y est pas possible.

Grâce à ce statut, ils ont été plus crédibles lors de leurs différentes démarches et ont notamment réalisés des séjours participatifs

Evènements organisés par le SEJA

Les évènements organisés par le SEJA sont majoritairement des manifestations à destination des habitants de la commune. La plupart sont récurrents comme la fête de l'été, fête de la musique, la fête du SEJA ou le ciné plein-air. L'accueil de loisirs « ados » participe en proposant des stands et animations plus spécifiquement adaptés au public adolescent et préadolescent. Ces actions sont des temps conviviaux et festifs visant à rassembler et créer du lien entre les habitants de la commune. Ils sont très appréciés et attendus avec hâte par un bon nombre de personnes de tout âge.

Les projets en partenariat

Les projets en partenariat avec des partenaires locaux sont également des actions qui sont le plus souvent récurrents au fil des ans. Ils peuvent être de natures très diverses. Depuis plusieurs années l'accueil de loisirs « ados » propose par exemple des ateliers aux 2 collèges de secteur : « Les Rives du Léman » à Evian et « Champagne » à Thonon. Pendant plus d'une heure durant la pause méridienne, les collégiens qui le souhaitent peuvent ainsi participer à différentes animations sur inscription comme les « Cartes de la fraternité », jeux sportifs (Kin ball, Tchoukball...) , un « escape-game » ou des « jeux de sociétés du monde ». Cela leur permet de consacrer leur temps de récréation à découvrir de nouvelles choses comme l'écriture de poèmes, des jeux de sociétés de différentes époques et régions du monde mais aussi de favoriser leur créativité, leur imagination, la coopération en groupe, leur esprit de stratégie, la curiosité.

L'accueil de loisirs « ados » participe également à plusieurs manifestations comme le temps fort « Cultivons nos différences » organisé par la FOL74 dans le cadre des Semaine d'Education Contre le Racisme et les Discriminations. Cette manifestation réunie depuis plusieurs années une quinzaine de stands de différents acteurs locaux (établissements scolaires, BIJ, Hôpital de Thonon, SAMSA, APF, EPDA...) dans la salle « des Ursulles » à Thonon. L'objectif est de sensibiliser un public enfant/jeune/famille sur les discriminations de toutes sortes.

Il participe aussi à chaque période de vacances (sauf l'été) à l'organisation de journées inter-centres en partenariat avec plusieurs autres structures jeunesse du département. Ces journées sont organisées autour de jeux et tournoi sportifs pour les jeunes des différentes communes participantes (Arenthon, La Roche sur Foron, St Pierre en Faucigny, Collonges sous Salève, Taninges, Bon en Chablais, Publier). Ces journées sont l'occasion pour les jeunes d'aller à la rencontre d'autres jeunes, de s'amuser et prendre du plaisir collectivement autour de jeux sportifs et d'activités inédites.

Activités transversales

Ces activités sont proposées par le SEJA à destination des enfants, des jeunes et des familles. L'objectif principal étant de créer du lien entre les générations et les familles.

Le cinéma plein air

Chaque année, le SEJA propose des spectacles et cinéma plein air choisis en lien avec les objectifs pédagogiques ou en lien avec les actions en cours tel que la discrimination, l'écologie, etc.

Les sorties familles

Au cours de l'année, les familles, dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs, ont la possibilité de participer à des sorties découverte de la région et de son patrimoine.

A titre d'exemple : la région suisse avec la découverte de la fabrication du Gruyère, le village médiéval de Gruyère pour finir sur une touche sucrée avec la chocolaterie Cailler.

Activités intergénérationnelles

Ces activités sont proposées par le CCAS, elles sont ponctuelles et reposent sur des binômes grands-parents / Petits enfants.

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- ↳ Combattre le sentiment d'exclusion, de solitude, d'isolement
- ↳ Favoriser la transmission de savoirs, d'expériences, de témoignages, de connaissances
- ↳ Fédérer autour d'un **objectif** commun : jardinage, opération de protection d'environnement, partage d'un moment festif

A titre d'exemple, voici les 3 derniers ateliers organisés :

- Atelier manuel sur la thématique « Nos jours heureux » où chaque binôme a pu donner une seconde vie à leurs photos d'autrefois en créant des cadres décoratifs pour les mettre en valeur. Outre la créativité, c'est aussi l'échange avec son petit-enfant sur ce que représente la photo et comment on vivait à cette époque.
- Une chasse au trésor sur le thème des herbes sauvages comestibles : Partage de connaissances, cuisine des herbes, fabrication d'herbiers...
- Un atelier d'écriture à thème « Savez-vous lire les arbres », atelier adapté, avec différents supports afin de permettre à chaque binôme de trouver sa place et libérer son expression écrite.

Le SEJA met également en place des actions intergénérationnelles grâce à un partenariat avec un EPAHD de la commune voisine. Les enfants préparent ou vivent des animations avec les personnes âgées, petits et grands sont ravis de ces moments d'échanges et de partage.

Activités culturelles de la médiathèque

Outre sa médiathèque très fournie, la médiathèque de Publier propose diverses animations afin de contenter les lecteurs mais également attirer de nouveaux lecteurs qu'ils soient petits ou grands.

Exemple d'animations :

Les tous petits à la médiathèque - Accueil du RAM

La Médiathèque, en partenariat avec des bénévoles de l'association Lire et faire lire, accueille les assistantes maternelles membres du RAM un mercredi par mois de 9h30 à 10h, hors vacances scolaires, dans le cadre d'un temps collectifs (accueil des assistantes maternelles et des enfants (en général moins de 3 ans)).



Ces accueils spécifiques sont des temps privilégiés qui permettent aux tout-petits de découvrir et d'explorer la Médiathèque. De les familiariser aux livres, de donner envie aux assistantes maternelles de raconter des histoires et également de sensibiliser les parents à leur éveil en fréquentant la Médiathèque.

En Parallèle, la gratuité est accordée à tous les enfants gardés par les assistantes membres du RAM.

Bibliothèques DAISYrables

Quésako ?

C'est un accès illimité et gratuit à des livres audio dans un format adapté DAISY sur CD ou en téléchargement sur smartphone, ordinateur etc...

Ce service s'adresse aux personnes empêchées de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles « dys » pour retrouver le plaisir de lire.

La Kamicyclette !



Durant l'été, les livres viennent aux enfants !

Soit sur la plage, soit devant la médiathèque à l'ombre du grand cèdre, impossible de ne pas remarquer son arrivée et de résister à ce théâtre japonais où les drôles histoires prennent vie grâce à un conteur extraordinaire.

L'heure du conte

Durant toute l'année, y compris l'été, la médiathèque en partenariat avec l'association Lire et faire lire propose des histoires aux enfants à partir de 4 ans.

Animation gratuite pour tous les publiérains.

Cercle de lecture d'Anna

Pour les lecteurs passionnés, chacun peut présenter son coup de cœur, le partager.

Pour 2022, la sélection porte sur « Lettres frontières » qui met en lumière les richesses littéraires croisées de la Suisse romande et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Vache qui lit

Le prix roman jeunesse "**La Vache qui lit**" a été créé en 2004 par le festival Au Bonheur des Mômes et la bibliothèque du Grand-Bornand.

Le prix de "La Vache qui lit" récompense un auteur de littérature jeunesse parmi cinq livres sélectionnés au préalable par un comité de pilotage.

Le prix est décerné par un public d'enfants âgés entre 8 à 12 ans.

Les lecteurs peuvent lire un seul des romans de la sélection ou deux... voire la totalité de la sélection, soit cinq livres.

VI. Les valeurs défendues par l'ensemble des partenaires

La commune a souhaité par le biais de ce PEDT réaffirmé son engagement fort pour que tous les enfants bénéficient du respect des obligations de service public suivantes :

- l'accès universel : en favorisant l'accès pour tous aux services d'actions éducatives destinés à favoriser la socialisation source de citoyenneté, de partage des valeurs éducatives, de respect, de tolérance, d'égalité, d'humanisme qui constituent une base essentielle de l'Education Populaire.
- la continuité du service : les partenaires s'engagent à garder les orientations issues des présentes en matière d'éducation populaire. A ce titre elles assureront en tout temps leurs actions.
- l'accessibilité tarifaire : les tarifs adoptés par la Commune pour les actions menées dans le cadre du présent PEDT sont en fonction des capacités contributives des familles (prise en considération du quotient familial par exemple) afin de favoriser l'accès aux activités à tous, il convient donc que l'ensemble des partenaires propose des actions en ayant conscience de cet élément économique.
- la protection des utilisateurs et la qualité du service : l'ensemble des partenaires recourra à un personnel compétant, professionnel et en nombre suffisant dans le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les familles ont été concertées et informées régulièrement par le biais des représentants de parents d'élèves mais aussi par la collectivité sur la mise en place du présent PEDT. Elles continueront à l'être par le biais de différentes formes de communication (presse locale et interne, site internet, plaquette informative annuelle, mailing...)

VII. L'évaluation

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) constitue un support de référence et de travail évolutif dans le temps. Il servira également de source pour l'évaluation et en intégrera les conclusions.

L'évaluation continue du Projet Éducatif Territorial s'inscrit comme une exigence au service d'une intervention partenariale adaptée et résolument tournée vers la réussite éducative de tous. Son évaluation et suivi continu doivent permettre à tous les acteurs et à la communauté éducative :

- d'en mesurer ses apports,
- de travailler, dans le temps, à son évolution. Il s'agit de mieux appréhender les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs, la nécessité d'une vision partenariale et complémentaire des acteurs, ainsi que les coûts engagés par les différents partenaires.

Aussi, il est proposé deux instances pour assurer le suivi des actions mises en place dans le cadre du présent PEDT :

Le comité de pilotage regroupant la commune et chacune des parties signataires. Leur rôle sera d'évaluer conjointement entre la commune et ce partenaire le contenu et les modalités des actions entreprises au regard du contenu du projet éducatif. Cette analyse s'effectuera par le biais notamment des rapports annuels que chaque partenaire devra produire.

Le comité technique regroupant les acteurs du PEDT. L'objet du comité technique est de créer une dynamique avec les acteurs éducatifs de la commune intervenant dans le parcours de vie de l'enfant. Sa mission consiste à s'assurer de la bonne articulation et cohérence des projets avec les objectifs du PEDT. Il doit s'assurer du suivi, l'évolution et l'évaluation du PEDT.

Les indicateurs de suivi sont développés autour des thématiques suivantes :

1. Complémentarité et cohérence des actions
2. Accueils de tous les publics
3. Mises en valeur des richesses territoriales
4. Développement d'activités éducatives de qualité et développement des accueils de loisirs déclarés au SDJES.

Les critères d'évaluation (listes non exhaustives) :

Quantitatif	Qualitatif
- Nombre de projets mis en œuvre en lien avec les axes du PEDT - Pourcentage d'enfants touchés par des projets en lien avec le PEDT - Nombre de services ayant porté un projet dans le cadre du PEDT - Nombre de services ayant porté plusieurs projets dans le cadre du PEDT - Degré d'atteinte des objectifs de chacun des projets en lien avec le PEDT - Nombre de familles connaissant le PEDT - Intégration du PEDT par tous les professionnels - Intégration du PEDT par toutes les familles - Etc	- Originalité des projets mis en œuvre - Pertinence des projets mis en œuvre - Niveau de satisfaction des enfants - Niveau de satisfaction des professionnels - Niveau de satisfaction des familles - Etc